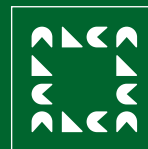


COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023

ATELIERS D'ÉCRITURE ET RÉALISATION D'UN COURT MÉTRAGE RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



Quinze années après la dernière édition organisée en France, la Nouvelle-Aquitaine s'apprête à accueillir à nouveau la Coupe du monde de rugby. Engagée aux côtés du Conseil régional, ALCA invite – au travers de son concours « Des nouvelles de l'Ovalie » – tous les lycéennes, lycéens et apprenti(e)s du territoire à proposer une nouvelle littéraire, en vue de la publication d'un recueil et de la réalisation d'un court métrage.

Un jury, composé notamment d'autrices, d'auteurs, de joueuses et de joueurs régionaux, élira les cinq meilleures nouvelles des apprenti(e)s, lycéennes et lycéens. Ces textes seront édités dans un recueil auquel contribueront également des professionnels et personnalités des Lettres et du sport.

Un deuxième jury sélectionnera parmi les cinq nouvelles lauréates l'une d'entre elles afin de l'adapter en scénario puis en court métrage, un projet que construiront des professionnels du cinéma avec l'autrice ou l'auteur du texte original et d'autres jeunes de la région.

L'adaptation de la nouvelle en scénario et la réalisation du film se feront sous forme d'ateliers encadrés par des professionnels de la région Nouvelle-Aquitaine – un(e) scénariste et un(e) réalisateur/trice.

Les jeunes Néo-Aquitains, âgés entre 15 et 18 ans, qui participeront à ces ateliers d'adaptation, seront sélectionnés à partir d'une vidéo exposant leur motivation réalisée par leurs soins, selon les termes du présent appel à candidatures.

THÈME

La nouvelle aura pour thématique le rugby et son univers. L'adaptation de la nouvelle en scénario consiste à rendre cinématographique un récit littéraire, c'est-à-dire à utiliser les outils et le langage du cinéma et de la mise en scène pour raconter une histoire.

Un court métrage est un film dont la durée est comprise entre une et cinquante-neuf minutes (le long métrage étant un film de plus de soixante minutes).

obligatoirement mentionner le nom et l'adresse du centre, le nom et prénom du référent (et/ou responsable) et son numéro de téléphone, ainsi que les noms et prénoms, dates de naissance et numéros de téléphone des participants.

• Quand ?

La date limite pour les envois est le mardi 15 novembre 2022 à minuit, à l'adresse : rugbycinema@alca-nouvelle-aquitaine.fr. Pour toute précision, les référents pourront écrire aux organisateurs via cette adresse.

Le collectif de jeunes et le(s) référent(es) s'engagent à être disponibles 10 journées entre janvier et mai 2023.

RÈGLEMENT DE L'APPEL

• Qui ?

L'appel à candidatures est ouvert à toutes les structures jeunesse de Nouvelle-Aquitaine. Les candidatures doivent émaner d'un groupe mixte filles/garçons de cinq à dix jeunes, ayant entre 15 et 18 ans. Ils sont obligatoirement encadrés par le ou les référents de la structure concernée.

• Quoi ?

Les candidats devront envoyer une vidéo via un lien Vimeo dans laquelle ils exposent leurs motivations pour participer à l'écriture du scénario et la réalisation du film.

Chaque vidéo doit comporter un titre.

La vidéo envoyée ne devra pas faire moins de 5 minutes et ne devra pas excéder 10 minutes.

Le texte du courriel accompagnant le lien Vimeo doit

| | | |
|--------------|--------------|---|
| Janvier 2023 | 5 x 4 heures | Adaptation en scénario de la nouvelle lauréate avec la scénariste, le ou la réalisatrice, l'auteur ou l'autrice de la nouvelle et le collectif lauréat |
| Février 2023 | 3 jours | Préparation du tournage (sur les vacances de février) : des ateliers de sensibilisation avec le réalisateur ou la réalisatrice ainsi que la préparation du tournage |
| Mars 2023 | | |
| Avril 2023 | 5 jours | Tournage du court métrage (vacances d'avril ou week-end de l'Ascension) |
| Mai 2023 | | |

DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Un jury désignera la vidéo retenue et le collectif qui participera à l'adaptation de la nouvelle en scénario et au tournage du court métrage.

Ce jury sera composé de personnalités telles que des réalisatrices, réalisateurs, productrices, producteurs, journalistes, joueuses et joueurs de rugby néo-aquitains, représentants du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et d'ALCA.

Les vidéos seront évaluées sur des critères artistiques et sur le respect des dispositions générales. Le choix se fera donc au regard de la qualité de la vidéo tant sur le fond que dans la forme (pertinence de l'argumentaire et originalité de la présentation). Les décisions du jury sont souveraines. La publication des résultats se fera sur le site Internet d'ALCA (www.alca-nouvelle-aquitaine.fr) le vendredi 16 décembre 2022.

DIFFUSION ET DOTATION

Le groupe lauréat participera à l'atelier d'adaptation de la nouvelle en scénario – dirigé par un ou une scénariste professionnel(le) – et sera ensuite intégré à l'équipe de tournage professionnelle du court métrage.

Ce tournage en forme d'atelier pratique sera dirigé par un ou une réalisateur/trice professionnel(le).

Le court métrage pourra être diffusé lors de la compétition sur les supports d'ALCA et de ses partenaires :

- parution dans les publications d'ALCA ou dans les supports des partenaires ;
- sites Internet d'ALCA et les réseaux sociaux associés ;
- toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Le court métrage sera exclusivement utilisé à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

Des lots seront décernés au collectif de jeunes lauréats :

- des places de cinéma ;
- une projection privée de leur court métrage pour leurs amis et familles, accompagnée par les équipes de professionnels.

La remise des prix aura lieu en 2023, en amont de l'ouverture de la compétition.

RESPONSABILITÉ

Tout candidat au présent appel à candidatures déclare avoir pris connaissance du règlement du concours « Des nouvelles de l'Ovalie » dans lequel s'inscrit l'appel, ce document étant déposé chez M^e Bonnamy-Vizoso, de la SELARL Bonnamy-Vizoso & Léon, huissier de Justice, à Bordeaux (33100), 23, rue Jardel, et disponible à titre gratuit sur la page du site www.alca-nouvelle-aquitaine.fr où il peut être consulté et imprimé.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Par la communication spontanée de ses données à caractère personnel (ci-après « Données personnelles » ou « Données ») lors de son inscription à l'appel à candidatures, le participant consent à ce que ses Données soient collectées et traitées par ALCA Nouvelle-Aquitaine en vue de gérer sa participation à l'appel.

ALCA Nouvelle-Aquitaine est notamment autorisée à collecter et conserver les Données des jurés, notamment leurs coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresses mail et postale) pendant les différentes phases de l'appel.

Ces Données sont destinées à ALCA Nouvelle-Aquitaine, responsable du traitement, mais pourront éventuellement être transmises à ses partenaires ou prestataires techniques ou de services, étant entendu que les tiers prestataires n'ont pas le droit d'utiliser les Données fournies à d'autres fins que la mission pour laquelle les Données leur sont confiées et/ou pour les seuls besoins de l'exécution du service.

Elles pourront également être communiquées à toutes autorités judiciaires ou administratives compétentes qui en feraient la demande.

Les Données collectées pourront par ailleurs être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment envoi de newsletters) par ALCA Nouvelle-Aquitaine.

Les Données du participant seront supprimées à l'expiration de la durée nécessaire à la finalité de leur traitement, au plus tard dans un délai de trois ans après son dernier contact avec ALCA Nouvelle-Aquitaine. Conformément à loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles le concernant. Tout participant peut également s'opposer pour motif légitime à leur utilisation, limiter leur traitement et retirer son consentement à tout moment ou encore définir des directives post-mortem. Chaque participant peut, sous réserve de justifier de son identité, exercer l'ensemble de ses droits en adressant sa demande par mail à : alca@alca-nouvelle-aquitaine.fr, ou par voie postale à ALCA Nouvelle-Aquitaine (5, parvis Corto-Maltese, CS 81 993, 33088 Bordeaux Cedex), à l'attention du Délégué à la protection des Données, et s'adresser à l'autorité de contrôle.

Le participant qui exercera son droit d'opposition ou d'effacement avant la fin de l'appel sera réputé renoncer à sa participation.

DIVERS – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il est rappelé que les décisions du jury sélectionné prises dans les conditions du présent règlement sont sans appel et ne peuvent être contestées.

Toute contestation ou réclamation relative à l'interprétation ou l'exécution de cet appel à candidatures ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 15 novembre 2022, cachet de la Poste faisant foi, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à ALCA Nouvelle-Aquitaine (5, parvis Corto-Maltese, CS 81 993, 33088 Bordeaux Cedex). Cette lettre devra indiquer la date précise de participation à l'appel, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation ou réclamation.

Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable et, à défaut d'accord, se tourneront vers les tribunaux français compétents.